



## AVIS DE PROMULGATION

Avis public est donné que lors de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bedford tenue le 6 février 2024, le règlement suivant a été adopté :

**RÈGLEMENT NUMÉRO 751-24  
DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 700 000 \$ POUR LE  
PROLONGEMENT DES INFRASTRUCTURES D'ÉGOUT ET D'AQUEDUC SUR LA  
RUE CYR**

Ledit règlement est disponible à l'Hôtel de ville au, 1 rue Principale, à Bedford, durant les heures d'ouvertures ou sur notre site web : [www.ville.bedford.com](http://www.ville.bedford.com) .

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Bedford, ce 14 mai 2024.

M<sup>e</sup> Catherine Nadeau, OMA  
Directrice générale adjointe et greffière